République Française
Département : DROME
Arrondissement : Die
SAINTE CROIX - 26 - Commune

-
-

Procès verbal

Le mardi 29 juillet 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Nadine MONGE.

-

Secrétaire de la séance : Danièle LEBAILLIF

Présents : Nadine MONGE, Thierry BIZOUARD, Stéphane ARCHINARD, André POULET, Danièle LEBAILLIF
Représentés : Jean HOTTE représenté par Danièle LEBAILLIF
Absents et excusés : Christian LAMBERT, Marie ERRACHIDI, Joëlle BAUDOUIN

Ordre du jour *:*
- Modification du temps de travail de l'agent technique - Délibération
- Projet réservoir - Suivi
- Rénovation énergétique de l'école - Suivi

Approbation des deux derniers PV (01/04/2025 et 25/06/2025)

Madame le Maire demande au Conseil le rajout de délibération à l'ordre du jour:
- Modification du temps de travail de l'agent d'animation - Délibération
- Travaux rénovation école - Isolation supplémentaire - Délibération
- Travaux rénovation école - Vitrification du parquet - Délibération
- Décision modificative - Délibération
- Amortissement - Délibération

Délibérations du conseil *:*

Modification du temps de travail de l'agent technique (N° DE_021_2025)
Madame le Maire explique que M DELVALLE Antoine, occupant le poste d'agent technique polyvalent, a fait la demande de réduire son temps de travail.

Son contrat hebdomadaire étant de 8h, Madame le Maire propose une réduction de 3/4 d'heure du temps travaillé.
Cette réduction étant inférieur à 10 % du temps de travail effectif, il n'est pas nécessaire de recréer un poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de diminuer le temps de travail de 3/4 d'heure
AUTORISE Madame le Maire à signer toute les pièces afférentes à cette délibération

Délibération : adoptée

Modification du temps de travail de l'agent d'animation (N° DE_022_202

Madame le Maire explique que pour les besoins de la garderie du matin avant l'école, il convient d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge de la garderie.

Son contrat hebdomadaire étant de 22h30, Madame le Maire propose une augmentation du temps de travail de 1h20 du temps travaillé soit un total hebdomadaire de 23h50.
Cette modification étant inférieur à 10 % du temps de travail effectif, il n'est pas nécessaire de recréer un poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter le temps de travail de 1 heure 20 minutes hebdomadaire
AUTORISE Madame le Maire à signer toute les pièces afférentes à cette délibération

Délibération : adoptée

TRAVAUX RENOVATION ECOLE - ISOLATION MURALE (N° DE_023_2025)

Madame le Maire explique que l'isolation de trois murs sur quatre a été effectuée, le quatrième contre le bûcher n'étant pas prévu. Or la partie supérieure de ce mur étant en contact direct avec l'extérieur, il convient de créer une isolation sur cette surface.
L'entreprise Die Mac en charge des travaux propose un devis d'un montant de 880€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'accepter le devis Die MAC de 880€
AUTORISE Madame le Maire à signer toute les pièces afférentes à cette délibération

Délibération : adoptée

TRAVAUX RENOVATION ECOLE - VITRIFICATION PARQUET ECOLE (N° DE_024_2025)

Madame le Maire explique que la vitrification du plancher en bois de la salle de classe datant d'une quinzaine d'années et ayant été abîmé par les travaux, il convient de poncer et vitrifier le parquet
L'entreprise Die Mac en charge des travaux propose un devis d'un montant de 2 800€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'accepter le devis Die MAC de 2 800€
AUTORISE Madame le Maire à signer toute les pièces afférentes à cette délibération

Délibération : adoptée

DECISION MODIFICATIVE (N° DE_025_2025)

Madame le Maire explique qu'afin de rattacher les écritures concernant le SDAEP aux travaux associés, il convient de prendre une décision modificative

Ouverture de crédit en dépense 041 231 30 000€
Ouverture de crédit en recette 041 203 30 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'accepter le décision modificative
AUTORISE Madame le Maire à signer toute les pièces afférentes à cette délibération

Délibération : adoptée

AMORTISSEMENTS (N° DE_026_2025)

Madame le Maire explique qu'il convient d'abroger les délibérations et redéfinir les durées d'amortissements ainsi que les biens et-ou subventions amortissables

Concernant la nomenclature M57
- Subventions d'équipements versées : 10 ans

Concernant le nomenclature M49
- Etudes non suivie de travaux : 5 ans
- Travaux réseau AEP : 30 ans
- Travaux réseau ASS : 50 ans
- Matériel d'exploitation : 15 ans
- Raccordement administrés : 15 ans
- Biens de faible valeur (- de 1 000 €) Non amortissables

DECIDE d'accepter les nouvelles durées d'amortissements
AUTORISE Madame le Maire à signer toute les pièces afférentes à cette délibération

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

Projet réservoir Suivi

Nous avions fait part au département de notre décision de poursuivre la proposition N°3 du cabinet SED qui consistait à installer un surpresseur en sortie de réservoir au village et ensuite de faire un maillage avec le bas. Le département nous avait déjà prévenu qu'il ne pourrait pas nous accompagner sur le plan technique dans l'immédiat. Récemment il nous a aussi dit qu'il ne nous suivrait pas sur le plan financier.

« Après étude des éléments, votre dossier n'est pas prioritaire pour l'accompagnement, tant technique par le PIEA (eu égard notre plan de charge) que financier pour les subventions. Il n'apparait pas clairement que ces travaux répondent à une problématique d'économie d'eau ou de manque d'eau ou de protection des ressources, et visent plutôt à apporter un confort en pression aux abonnés et une réponse à une problématique de DECI. »

L'agence de l'eau ne nous a pas donné réponse. Ils attendent certainement la signature du prochain contrat de l'eau.

Après exposé de Madame le Maire, le conseil décide de ne pas donner suite au projet.

Suite aux différentes analyses pas toujours conformes reçues récemment, nous pouvons prétendre à une aide à condition que l'ARS donne son feu vert. Pas forcément une étude préalable, juste leur accord, avec des préconisations. Dans ce cas le département peut nous suivre car nous rentrons dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau.

-

-

PLUI

Nous avons affiché la délibération prise en conseil communautaire sur l'arrêt du PLUI. Le conseil municipal devra délibérer avant le 20 octobre, avant l'enquête publique. Nous allons recevoir une version papier que les conseillers pourront consulter en mairie.

Le jeudi 4 septembre 2025 il y aura une dernière réunion et nous devrons délibérer au conseil suivant.

Un dossier PLUI est disponible pour les habitants sur le site de la CCD onglet planification/arrêt PLUI.

Rénovation énergétique de l'école-suivi

Le chantier a commencé comme prévu le premier jour des vacances. A ce jour, les gaines électriques sont posées (nous en avons rajoutée sur le mur côté cour), nous avons aussi rajouter une réservation pour la fibre. Le système de ventilation est installé, ainsi que le chauffage, l'isolation et la peinture sont faites. La vitrification du parquet a commencé.

Installation fibre

Nous avons été contactés par la société ARA qui s'occupe de l'installation de la fibre et qui pourrait nous permettre de supprimer 1 abonnement (1 seul abonnement pour la mairie et l'école au lieu de 2 actuellement).

Nous sommes dans l'attente d'un devis.

Fin de séance 20H45

Nadine MONGE Président de séance	Danièle LEBAILLIF Secrétaire de séance